

PROCES-VERBAL DU SYNDICAT DU LYCEE DU 25 MARS 2015 N°2

ETAIENT PRESENTS

Mme SCOLAN, Présidente,
M.CHABANEL, Mme PETITPAS, M.TIR (arrivé à la question 2),
Mme STEINMANN, M. CORINTHE (arrivé à la question 2), M. FLOQUET,
Mme DJERRAR, M.DEGRYSE, M. STRADY, Mme MANGENOT.

ABSENTS EXCUSES

Mme BASSONG, Mme AGGAR, Mme CHAVAROT, Mme MEZIANI,
M. AZZI, M. LEROY, Mme BOUYAHMED, Mme CAYRAC, Mme BESSON,
Mme GAUTHIER, Mme AZEMA.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M.	AUBERT	Secrétaire Administratif,
M.	BOUILLAUD	Agent comptable,
M.	AITHAMON	Responsable Technique,
M.	DAGONET	Responsable Technique
Mme	AYADI	Responsable Administratif.
Mlle	DROUGAT	Responsable Administratif

LA SEANCE EST OUVERTE A 18 H 00

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2015

Rapporteur : Madame SCOLAN

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF Exercice 2014

Rapporteur : Madame SCOLAN

Le Compte Administratif 2014 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns fait apparaître un excédent global de clôture de 857 074,68 €, composé d'un excédent de fonctionnement de 434 022,22 €, et d'un excédent d'investissement de 423 052,46 €.

SECTION INVESTISSEMENT :

Résultat de l'année 2014 : section excédentaire : 296 759,64 €

Il convient d'ajouter à ce résultat, la reprise de l'excédent d'investissement reporté de 2013 qui s'élève à 126 292,82 € et qui porte l'excédent d'investissement à fin 2014 à **423 052,46 €**.

A – DEPENSES

D'un montant de 36 395,74 €, elles sont composées :

- D'immobilisations corporelles pour 36 395,74 € (acquisition de matériels tels que : matériel horticole, fourniture pour la salle d'échauffement, ...)

B – RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 333 155,38 €. Elles concernent :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé provenant de l'exercice 2013 (compte 1068) pour 291 930,53 €.
- La dotation aux amortissements pour 41 224,85 €, opération d'ordre que l'on retrouve en section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

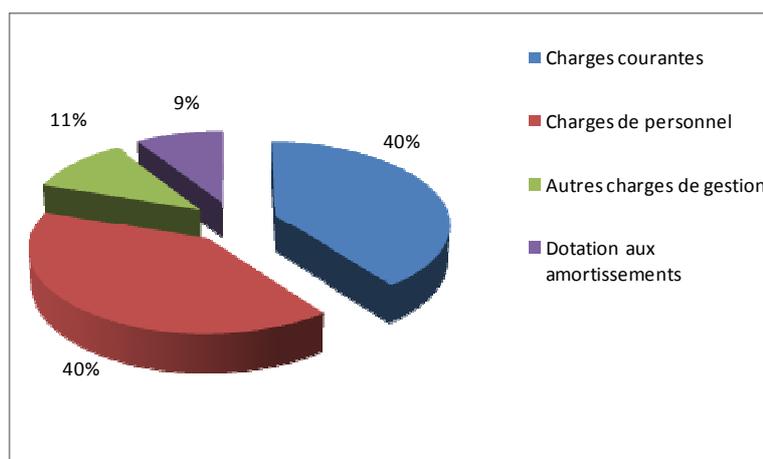
Résultat de l'année 2014 : section excédentaire : 322 022,22 €

Il convient d'ajouter à ce résultat, la reprise de l'excédent de fonctionnement reporté en 2014 qui s'élève à 112 000 € et qui porte l'excédent de fonctionnement à fin 2014 à **434 022,22 €**.

A – DEPENSES

D'un montant de 457 641,54 €, soit 48% des crédits prévus au Budget Primitif, les dépenses de fonctionnement sont composées des :

- Charges à caractère général pour 181 795,65 € : les montants les plus importants concernent les dépenses liées aux contrats de prestations de service pour 80 341,61 €, les consommations d'énergie d'électricité pour 26 615,56 €, les fournitures d'entretien et de petit équipement pour 17 538,23 €, et les indemnités au comptable et aux régisseurs 12 283,61 €. Les autres charges (carburant, autres fournitures, vêtements de travail, petit entretien) s'élèvent à 45 016,64 €.
- Charges de personnel pour 185 369,81 €.
- Indemnités et cotisations de retraite des élus pour 16 751,23 €
- Subventions pour 32 500,00 € : 30 500 € au Lycée, 1 000,00 € à l'Association Sportive du Lycée et 1 000,00€ à la Maison des Lycéens.
- Dotations aux amortissements pour un montant de 41 224,85 €



B – RECETTES

D'un montant de 779 663,76 €, les recettes de fonctionnement sont constituées :

- Des contributions fiscalisées pour 760 306,00 €,

- Des remboursements sur rémunérations du personnel pour 18 428,68 €,
- Des remboursements sur charges de sécurité sociale pour 929,08 €,

VU le rapport présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur FLOQUET, vice-président, et à l'unanimité

Madame SCOLAN, Présidente étant sortie au moment du vote

APPROUVE le Compte Administratif 2014 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns dont les résultats par section sont les suivants :

Article 1

▪ Section d'investissement	423 052,46 €
▪ Section de fonctionnement	434 022,22 €
▪ RESULTAT DE CLOTURE	857 074,68 €

Article 2

APPROUVE les restes à réaliser de la section d'investissement qui s'élèvent à :

▪ Dépenses	1 937,30 €
▪ Recettes	6 147,89 €

3 – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER – EXERCICE 2014

Rapporteur : Madame SCOLAN

Cette délibération vise à approuver le compte de gestion de l'exercice 2014 du Trésorier de Montmorency dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif de l'établissement.

Le COMITE SYNDICAL, après avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le Compte de Gestion du Budget du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre, établi par Monsieur le Trésorier Principal de Montmorency, pour l'exercice 2014.

4 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2015 – CONFIRMATION DU DEBAT DU 21 JANVIER 2015

Rapporteur : Madame SCOLAN

La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, codifié aux articles L.2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, dispose que les communes et groupements de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans les deux mois qui précèdent le vote du budget un débat d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation Budgétaire du Syndicat pour 2015 ayant eu lieu le 21 Janvier dernier, le délai de deux mois précité est aujourd'hui dépassé de 4 jours.

Pour ne pas entacher le vote du Budget Primitif 2015 d'une irrégularité formelle, il convient de confirmer les orientations budgétaires discutées en janvier.

Le COMITE SYNDICAL,

DIT que la note relative aux orientations budgétaires 2015, présentée à l'appui du débat organisé le 21 janvier 2015, reste pleinement d'actualité,

DIT, qu'en l'absence d'éléments nouveaux, les termes du débat qui s'est tenu le 21 janvier dernier peuvent être confirmés en tous points,

PREND ACTE que le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2015 a eu lieu en cette séance, en confirmation du débat organisé lors de la séance du 21 janvier dernier.

5 – BUDGET PRIMITIF Exercice 2015

Rapporteur : Madame SCOLAN

Le Comité Syndical a été invité le 21 Janvier à débattre des orientations budgétaires pour l'année 2015 et vient de le confirmer ce jour.

Il est proposé de reprendre les résultats 2014 dès le Budget Primitif 2015. Celui-ci est donc soumis, après le vote du Compte Administratif 2014, à l'approbation du Comité et comporte, outre des crédits nouveaux, la reprise de l'excédent de fonctionnement et d'investissement de l'année 2014.

L'équilibre qui en résulte est le suivant :

- Investissement : 1 195 258,90€
- Fonctionnement : 893 000,00€ (*Dont autofinancement : 393 300,00€*)

DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Charges de fonctionnement courantes (011)	199 000,00	Contribution syndicale	760 000,00
	Charges de personnel (012)	201 000,00	Excédent 2014 reporté	112 000,00
	Autres charges (65)	51 700,00	Remb sur rémunération personnel	20 000,00
	Amortissement	45 000,00	Remb prévoyance Sécu	1 000,00
	Charge exceptionnelle 6718	3 000,00		
	Autofinancement	393 300,00		
	TOTAL	893 000,00	TOTAL	893 000,00

DEPENSES		RECETTES		
INVESTISSEMENT	Dette en capital	0,00	Autofinancement	393 300,00
	Déficit 2014	0,00	Emprunt	0,00
	<i><u>Total Dépenses d'équipements:</u></i>	<i>1 193 321,60</i>	FCTVA	5 736,33
	Travaux et matériels	143 300,00	Amortissement	45 000,00
	P3 Dalkia	6 000,00	Reste à réaliser 2014	6 147,89
	Dépenses d'équipement gymnase	220 000,00	Excédent 2014 capitalisé au 11-03-2015	322 022,22
	Capacité d'investissement complémentaire (provision extension du gymnase A.Mimoun)	824 021,60	Excédent d'Investissement	423 052,46
	Reste à réaliser 2014	1 937,30		
	TOTAL	1 195 258,90	TOTAL	1 195 258,90

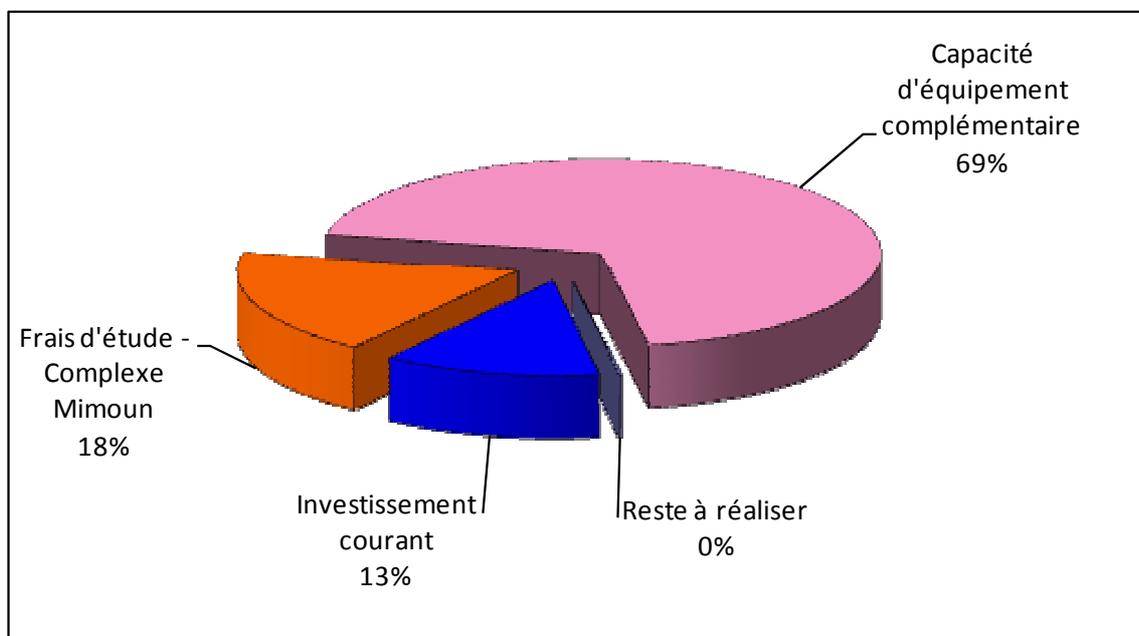
SECTION INVESTISSEMENT :

A – DEPENSES

Le programme d'équipement proposé pour l'année 2015, se décompose de la façon suivante :

- Acquisition de mobiliers urbains pour la sécurisation des cheminements piétons des abords du complexe : 20 000,00 €
- Acquisition de matériel pour l'entretien des espaces verts et du gazon synthétique : 30 500,00 €
- Rénovation des chéneaux : 15 000,00 €
- Réfection de la piste d'athlétisme : 15 000,00 €
- Les restes à réaliser de 2014 : 1 937,30 €

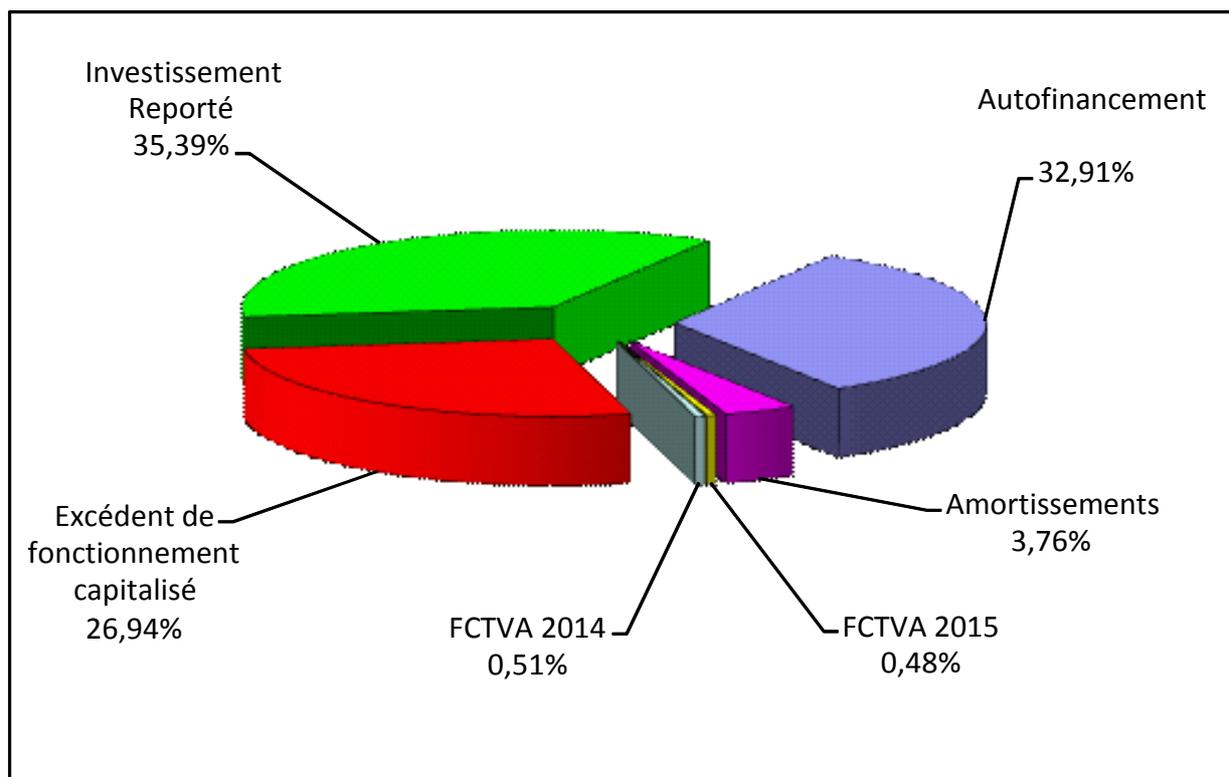
- Frais d'études pour le projet d'extension du complexe Mimoun : 220 000,00 €
- Capacité d'investissement complémentaire (provision complexe Mimoun) : 824 021,60 €
- Autres investissements (travaux et matériel) : 68 800,00 €



B – RECETTES

Les recettes de la section se décomposent de la façon suivante :

- L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, s'élève à 393 300,00 €, soit une somme inférieure de 300,00 € à celle de 2014.
- Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) d'un montant de 5 736,33 €, soit la somme qu'obtiendra le Syndicat au titre des dépenses d'investissement 2015.
- Reste à réaliser : le F.C.T.V.A. de 2014, d'un montant de 6 147,89 €, soit la somme qu'aurait dû obtenir le Syndicat en 2014 au titre des dépenses d'investissement 2013.
- Les immobilisations, d'un montant de 45 000,00 €, sont comptabilisées en dépense de fonctionnement (Dotation aux amortissements – Chapitre 042 – compte 6811) et en recettes d'investissement (Amortissement des immobilisations – Chapitre 040 – comptes 28).
- L'Excédent de fonctionnement capitalisé 2014 : 322 022,22 €.
- L'Excédent d'investissement de 2014 : 423 052,46 €



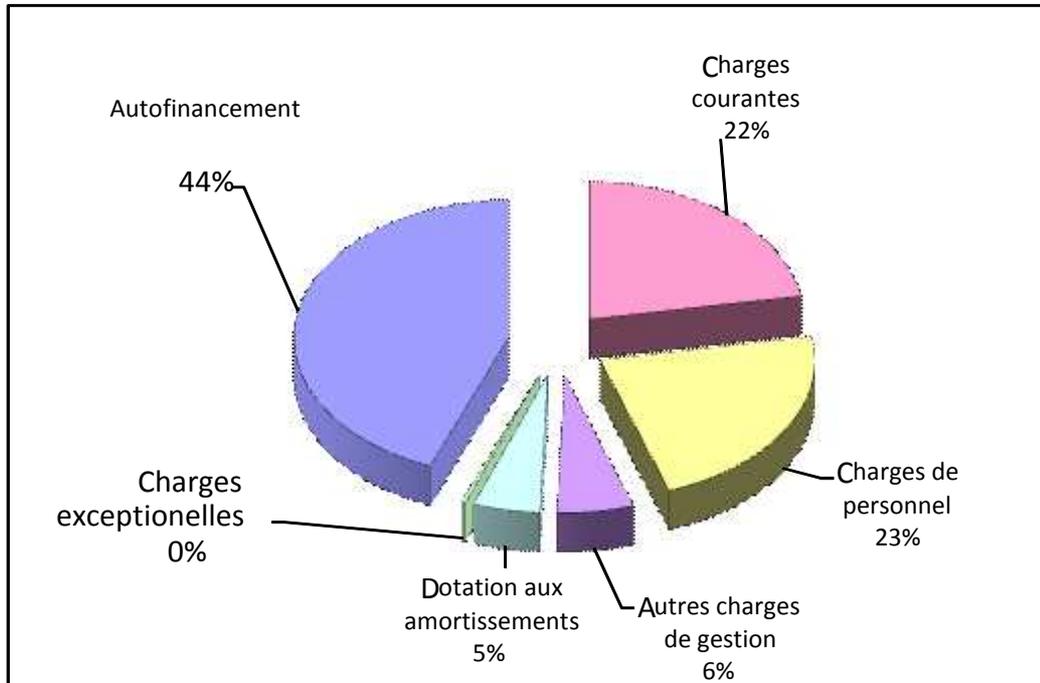
SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites pour un montant de 893 000,00 €. Elles se décomposent de la manière suivante :

- Les charges de fonctionnement courantes s'élèvent à 199 000,00 €, elles concernent les dépenses d'énergie, de combustible, l'acquisition de petit matériel, l'entretien des bâtiments et les prestations de services
- Les dépenses de personnel pour 201 000,00 €. Elles sont identiques à celles de 2014
- Un montant de 51 700,00 € est inscrit pour les autres charges de gestion telles que les indemnités des élus et les cotisations sociales correspondantes, les subventions aux associations à caractère sportif, culturel ou socio-culturel, ainsi qu'une réserve pour les créances irrécouvrables de 3 000,00 €.
- Le virement permettant l'équilibre de la section d'investissement est de 393 300,00 €. Il concourt à l'équilibre réel du budget et à l'autofinancement des équipements nouveaux.

- Les autres dépenses concernent des opérations d'ordre (dotations aux amortissements) : 45 000,00 €.
- Charges exceptionnelles : 3 000,00 €

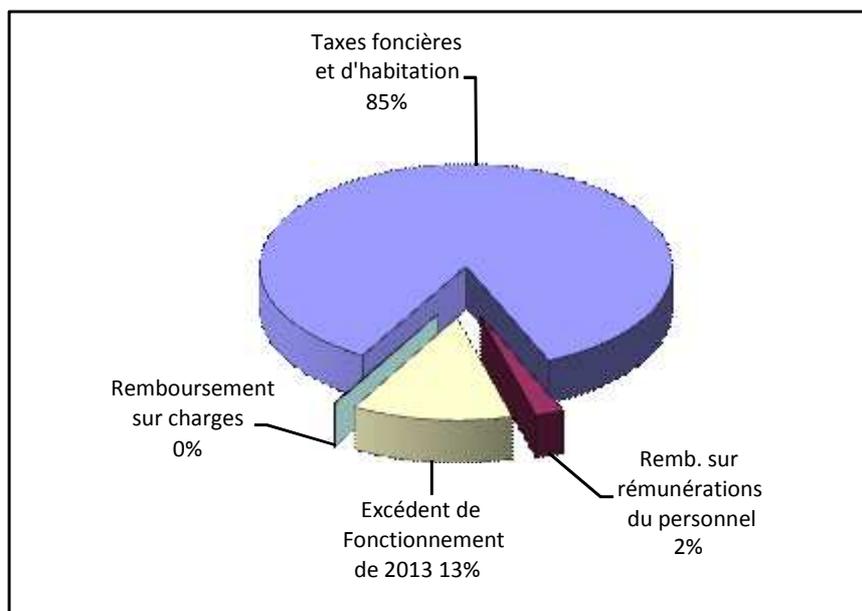


B – RECETTES

La plus grande partie des recettes de cette section est assurée par les contributions directes fiscalisées, maintenues au même niveau que celles réellement perçues en 2014. Cette contribution est inscrite pour 760 000,00 €.

Les recettes complémentaires sont des atténuations de charges, à hauteur de 21 000,00 €, concernant le remboursement de prestations par la Sécurité Sociale et de rémunérations du personnel.

Une partie de l'excédent de fonctionnement est reportée en 2015 à hauteur de 112 000,00 €.



5a – AFFECTATION DU RESULTAT INSCRIT AU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Rapporteur : Madame SCOLAN

VU la note présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement inscrit au Compte Administratif 2014 pour 434 022,22 € de la manière suivante :

Article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	322 022,22 €
Article 002 - Excédent de fonctionnement reporté	112 000,00 €

5b – BUDGET PRIMITIF Exercice 2015

Rapporteur : Madame SCOLAN

VU la note présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2014 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns, équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section d'Investissement :	1 195 258,90 €
Section de Fonctionnement	893 000,00 €
Soit un total de	2 088 258,90 €

6 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Madame SCOLAN

Le proviseur du Lycée et l'association Maison des Lycéens (MDL) ont fait parvenir au Syndicat une demande de soutien financier pour les manifestations et actions organisées au sein de l'établissement au cours de l'année 2015.

Les projets portés par le Lycée Camille Saint-Saëns pour cette année sont :

- Voyages scolaires 2015-2016
- Projets artistiques et culturels dont :
 - o Atelier Théâtre
 - o Inédithéâtre
 - o Autres projets
- Sorties diverses (orientation, musées, expos, cinéma...)
- Concerts
- Bal de fin d'année des élèves de Terminale
- Cérémonie de remise des diplômes du Baccalauréat

La Maison des Lycéens, association créée en novembre 2012 à l'initiative des lycéens et avec le soutien du proviseur, demande, pour sa part, un soutien financier de 1 000,00 €. L'objet de cette association est de promouvoir et développer les activités culturelles, ludiques et sportives au Lycée (théâtre de l'Odéon, Comédie Française, sorties au Louvre, photos scolaires, participation **aux** stages méthodologiques, etc...), mais aussi de contribuer à l'apprentissage de la responsabilité et de la citoyenneté.

Il est donc proposé de soutenir ces actions par le versement des subventions suivantes :

- Lycée : 20 000,00 €
- Association Sportive du Lycée : 1 000,00 €.

Il est précisé que le Syndicat contribue, par le versement de cette subvention, à compléter les fonds récoltés lors de la manifestation précitée, l'ensemble des sommes devant être reversé à une association humanitaire de Deuil-La Barre.

- Maison des Lycéens (MDL) : 1 000,00 €

VU la note présentant le Budget Primitif 2015,

VU la note présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE d'allouer une subvention de :

- 20 000,00 € au Lycée pour financer les projets suivants :
 - o **Voyages scolaires 2015-2016**

- **Projet artistiques et culturels dont :**
 - **Atelier Théâtre**
 - **Inédithéâtre**
 - **Autres projets**
- **Sorties diverses (orientation, musées, expos, cinéma...)**
- **Concerts**
- **Bal de fin d'année des élèves de Terminale**
- **Cérémonie de remise des diplômes du Baccalauréat**

- 1 000,00 € à l'Association Sportive du Lycée pour financer une manifestation humanitaire « la course dans la ville ». Il est précisé que le Syndicat contribue, par le versement de cette subvention, à compléter les fonds récoltés lors de la manifestation précitée, l'ensemble des sommes devant être reversé à une association humanitaire de Deuil-La Barre.

- 1 000,00 € à l'association Maison des Lycéens (MDL) ;

DIT que les crédits, inscrits au budget primitif 2015, seront versés respectivement à l'agent comptable du Lycée, à l'Association Sportive du Lycée et à l'association « Maison des Lycéens (MDL) du Lycée Camille Saint-Saëns »

7 – FIXATION DU MONTANT DES IMPOSITIONS DIRECTES 2015

Rapporteur : Madame SCOLAN

Le montant des contributions syndicales nécessaires à l'équilibre du budget 2015 est fixé à 760 000 €, réparti au prorata du nombre d'habitants de chacune des villes, soit :

Ville	Population au 01/01/2015	Part de la commune	Contributions
GROSLAY	8 676	14,75%	112 127,33
SAINT-BRICE	14 333	24,37%	185 237,56
MONTMAGNY	13 814	23,49%	178 530,08
DEUIL-LA-BARRE	21 983	37,38%	284 105,02
TOTAL	58 806	100%	760 000,00

VU la note présentant le Budget Primitif 2015,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

FIXE à 760 000,00 € le montant des contributions syndicales nécessaires à l'équilibre du budget 2015

DECIDE en outre la répartition suivante, au prorata du nombre d'habitants de chacune des villes :

Ville	Population au 01/01/2015	Part de la commune	Contributions
GROSLAY	8 676	14,75%	112 127,33
SAINT-BRICE	14 333	24,37%	185 237,56
MONTMAGNY	13 814	23,49%	178 530,08
DEUIL-LA-BARRE	21 983	37,38%	284 105,02
TOTAL	58 806	100%	760 000,00

QUESTIONS DIVERSES

Madame SCOLAN présente le montage envisagé pour l'opération de sécurisation du PN4.

Nature du dispositif :

Présence humaine pour sécuriser le PN 4 aux heures de pointes : 2 agents de la Police Municipale de Montmagny et de Deuil présents, les jours ouvrés et hors périodes de vacances scolaires, le matin de 7H45 à 9H45 et de 15H30 à 18H00, afin de prévenir les comportements dangereux des piétons et sécuriser les circulations aux abords du passage à niveau.

Les deux agents affectés à cette mission spécifique pourraient provenir des effectifs actuels de la police municipale communautaire ou faire l'objet d'un nouveau recrutement par la CAVAM.

Financement :

Compte tenu des éléments réels de salaires fournis par la CAVAM, le coût de cette présence policière peut être évalué à un peu plus de 26 000 € par an, charges patronales comprises, pour 4,5 heures par jour et par agent sur une période ouvrée de 209 jours.

Une subvention pourrait être obtenue de la Région (demande effectuée le 25/02/2015 : cf copie du courrier)

Montage juridique possible :

Convention quadripartite passée entre les villes de Deuil et Montmagny, le Syndicat du Lycée et la CAVAM :

- La CAVAM, qui met à disposition des villes les effectifs nécessaires pour assurer cette mission (1 à priori mais quid de l'affectation à l'une ou l'autre commune ?) ;
- Les villes de Deuil et Montmagny, qui acceptent la mise à disposition d'effectifs supplémentaires par la CAVAM, le travail de sécurisation spécifique ne pouvant être effectué que sous l'autorité des Maires, seuls détenteur du pouvoir de police ;
- Le Syndicat du Lycée, qui finance le dispositif au titre de l'aggravation du risque aux abords du PN4 occasionnée par les élèves et verse une participation financière de 26 000 à la CAVAM.

Les membres du Syndicat émettent un avis favorable à ce dispositif.

Par ailleurs, des travaux de sécurisation sont prévus cette année par la SNCF, à hauteur de 80 000 € (sécurisation des barrières), et par le Département du Val d'Oise (80 000€ : voirie et trottoirs). Une étude de faisabilité concernant un passage piétons sous les voies, qui devrait aboutir dans le courant de l'été, est en cours de réalisation par RFF, le STIF ayant été associé à la démarche.

Monsieur AITHAMON présente des propositions d'aménagement de la rue Guynemer résultant d'une visite sur le terrain des élus et services (police municipale et services techniques) des villes de Montmagny et de Deuil-la-Barre. Un plan annexé au présent procès verbal retrace l'ensemble des aménagements envisagés.

Il est annoncé également que les polices municipales des deux villes vont renforcer la verbalisation sur ce secteur.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR,
LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 00.**

La Présidente,

Muriel SCOLAN